



Attachés : bilan des négociations protocolaires

La négociation protocolaire a pris fin à l'issue d'une ultime réunion de négociation le 26 juillet. La version finale est maintenant ouverte à la signature des syndicats jusqu'au 4 septembre.

Jusqu'au bout des discussions le SNICAC, syndicat n°1 chez les Attachés et les IEEAC, a tenté d'obtenir des améliorations au texte. Le résultat final, que vous trouverez ci-joint, nous semble satisfaisant même s'il comporte plusieurs zones d'ombre sur lesquelles nous resterons très vigilants et actifs, pour défendre les emplois des attachés touchés par la mutualisation des fonctions support et par l'organisation des services administratifs des futures DIRNA, ou pour assurer un taux d'avancement correct dans le grade de principal.

Le SNICAC considère que le **maintien des spécificités et de l'autonomie de ses mandants est garanti**. Notamment, au sein d'un corps à gestion dite « ministérielle », c'est bien **la DGAC qui demeurera l'autorité de gestion unique des attachés** en poste à la DGAC, à Météo France et à l'ÉNAC. Concrètement, cela assure la pérennité et la gestion interne des mesures dérogatoires concernant :

- **le régime indemnitaire**. Soulignons ici l'importance capitale de l'adhésion spécifique des ATTAAC à la PFR, négociée par le SNICAC dans l'intérêt de tous malgré certaines postures alarmistes ;
- la gestion du nombre et de la détermination des **emplois fonctionnels** ;
- **le taux promus / promouvables pour le principalat**. Sur ce point longtemps bloquant, le SNICAC est resté ferme et a obtenu *in extremis* l'inscription de l'engagement de la DGAC à rechercher chaque année auprès de la Fonction publique un taux dérogatoire d'avancement dans le grade de principal.

Le SNICAC, avec des propositions étayées et crédibles, obtient un accord au bénéfice de tous

Outre ces garanties de pérennité de nos spécificités, l'adhésion au CIGeM a créé un contexte susceptible de permettre **des avancées historiques pour les attachés de l'aviation civile**, dans un contexte global pourtant peu favorable :

- la création d'un nouveau **grade à accès fonctionnel culminant au HEA**, prévue par les statuts du CIGeM. La détermination des emplois ouvrant accès relèvera de la DGAC, et, à la demande du SNICAC, **le nombre des agents « GRAFisés » sera cumulable avec celui des conseillers** ;
- une **augmentation conséquente du nombre d'emplois fonctionnels**. Les 24 conseillers créés par ce protocole (dont 8 de niveau 2), auxquels il faut ajouter ceux laissés vacants par les attachés intégrant le GRAF (*a minima* 12), permettront de fluidifier l'accès à ces emplois. Ainsi, en cumulant GRAF et emplois fonctionnels, **94 attachés (près de 30% du corps) auront un accès 1015 ou HEA**, un chiffre sans équivalent pour un corps administratif de la fonction publique ;
- l'accès CIGeM au HEA statutaire est une étape technique nécessaire à l'avènement d'un corps d'encadrement commun à la DGAC : **seuls fusionnent des corps à l'indice sommital similaire** ;
- sans que ce fût le point central de la négociation, une **revalorisation indemnitaire** de 50€ au 1^{er} janvier 2013, et aux 1^{ers} juillet 2014 et 2015, qui place les attachés parmi les corps les mieux lotis.

C'est pourquoi malgré certaines incertitudes, vos représentants SNICAC, qui ont joué grâce à votre confiance un rôle pivot dans une négociation historique pour l'avenir des Attachés, considèrent le texte satisfaisant.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et merci de votre confiance.

